



CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – INCO6

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT, BUP)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



PROGRAMME

Le feu : notions générales

- Les principales causes d'incendie
- Le triangle du feu et la combustion
- Les modes de propagation
- Résistance et réaction au feu
- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les principes fondamentaux de la prévention

Les textes réglementaires applicables

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Les obligations des chefs d'établissements

- La déclaration des travaux et des événements en ERP
- La mission de contrôle technique
- Les groupements d'exploitations
- Le registre de sécurité
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
- Les sanctions administratives et pénales



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations en sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité
Les responsables de sites



DURÉE

7 heures de formation

La Commission de sécurité

- La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
- Les visites périodiques et d'ouverture
- Les bonnes pratiques
- Les prescriptions exceptionnelles

Vérifications périodiques et entretien

- Les obligations
- Les organismes agréés et techniciens compétents
- Les vérifications en ERP du 1er groupe, 2ème groupe et en Code du travail

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)



Pour tout renseignements
contactez le **04 86 80 19 60**
ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée
Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	600 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 000 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	850 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 300 € HT
Intra	sur demande	

37
formations

569
personnes formées
en 2024

8,7/10
de satisfaction
en 2024